



Les enjeux de la formation Et De l'examen du permis de conduire

Les accidents de la route sont liés à plusieurs facteurs, une part importante des tués et des blessés sont conducteurs inexpérimentés.

Pour aider ces nouveaux conducteurs à se déplacer un programme de formation est mis en place, la finalité de celui-ci est de rouler en sécurité malgré les états dégradés du système.

L'objectif général est l'acquisition de la maîtrise des compétences : savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative difficile. Les formateurs enseignants diplômés vous accompagnent dans cet apprentissage.

Cette formation est organisée en deux parties :

- La formation théorique axée sur l'apprentissage des 11 thèmes
- La formation pratique

Formation théorique :

Axée sur les 11 thèmes suivants :

- La signalisation
- Les priorités
- Les règles de circulation, vitesse
- Croisements et dépassements
- Arrêt et stationnement
- Visibilité éclairage
- Alcool et stupéfiants
- Tunnels et passages à niveau
- Partage de la route, accidentologie et premiers secours, distracteurs et ceinture
- Prise de conscience des risques et notions diverses
- Eco-mobilité et éco-conduite

Les thèmes seront traités par un enseignant lors d'entraînements aux séries. Des tests visant à vérifier, compléter et évaluer les connaissances sont régulièrement proposés.

L'examen théorique :

La formation sera validée par l'Examen Théorique Général composé d'une série de 4 questions. Il se déroule dans les locaux d'un opérateur agréé moyennant 30 Euros.

Le résultat positif ne doit pas dépasser 5 fautes sur 40, et est envoyé par email.

La formation pratique :

Elle est axée sur les bons comportements du conducteur afin de ne mettre en danger ni sa propre sécurité ni celle des autres.

Les formateurs s'appuient sur un référentiel commun REMC et dispensent leurs cours de manière à valider les 4 compétences globales du programme de formation de l'automobiliste.

L'examen pratique :

Il valide cette formation par une évaluation des compétences.

- Les connaissances et l'utilisation des commandes
- La prise d'information
- L'adaptation de l'allure du véhicule aux circonstances de la route
- L'application de la réglementation
- La communication avec les autres usagers
- Le partage de la chaussée
- Le respect des distances de sécurité

L'examineur évalue en outre l'autonomie et la conscience du risque du candidat.